

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 7 juin 2021 par voie téléphonique.

Sont présents : Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 740-2021 du 2 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 11 juin 2021;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal de correction et des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Rapport des faits saillants du rapport financier 2020
 - Avis de motion et projet de règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
 - Avis de motion et projet de règlement annulant le règlement relatif à des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable – secteur Vianney et décrétant un emprunt
 - Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (résident)
 - Achat – filet protecteur pour la balle molle
 - Achat – asphalte pour la surface de dek hockey
 - Achat – ordinateurs portables
 - Vote par correspondance – personnes de 70 ans ou plus

- Promesse achat-vente à Michel Vachon et Solange Poulin
- Échange de terrain avec Transport Jean-Guy Breton inc.
- Mandat à Gestizone – caractérisation écologique
- Entente de loisir avec la municipalité d'Irlande
- Entente pour l'entretien ponctuel d'une partie du rang 1 - Inverness
- Addenda à l'entente relative à l'achat du presbytère de Saint-Ferdinand
- Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour le 544 rue Principale
- Mandat au CDPE – comité embellissement
- Études bathymétrique et d'impact sur le lac
- Ajout d'un dos d'âne – intersection rue Bernier Ouest et 4^e Avenue

- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2021-06-163 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-164 Interversion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-165 Adoption du procès-verbal de correction

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'approuver le procès-verbal de correction dressé par la secrétaire-trésorière relatif au projet de règlement numéro 2021-223 de la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-166 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

En raison des mesures de précaution exceptionnelles adoptées contre la propagation du coronavirus, le public n'est pas admis à cette séance. Toutefois, il était invité à poser des questions par courriel au info@stferdinand.ca avant 16 h le lundi 7 juin 2021.

Deux questions ont été reçues et répondues séance tenante.

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

2021-06-167 Diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe présenté par le maire soit publié dans le bulletin d'informations municipales diffusé sur le territoire de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame Sylvie Gingras, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ANNULANT LE RÈGLEMENT RELATIF À DES TRAVAUX DE CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - SECTEUR VIANNEY ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Madame Sylvie Gingras, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement annulant le règlement relatif à des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable - secteur Vianney et décrétant un emprunt pour en défrayer le coût no 2014-140.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-06-168 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (résident)

Conformément au règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de nommer M. Jean Bédard résident de la partie urbaine comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Ferdinand pour un mandat de deux ans à compter du 7 juin 2021 en remplacement de M. Roger Paquet. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-169 Achat - filet protecteur pour la balle molle

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter la soumission de Filet Nad's pour la fourniture de filets protecteurs pour le terrain de balle molle au montant de 2 060 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-170 Achat -asphalte pour la surface de dek hockey

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

- d'accepter la soumission de Pavage Lagacé pour la fourniture et la pose d'asphalte sur la surface de dek hockey au montant de 14 635.86 \$ (taxes incluses);
- d'autoriser l'affectation de crédits du poste Amélioration du réseau - asphalte (0232000625) au montant de 20 000 \$ au poste Équipements-loisirs (0360020726).

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-171 Achat - ordinateurs portables

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

- d'accepter la soumission de Réseau logique Dany Bradette inc. pour la fourniture de 7 ordinateurs portables et suites Office au montant de 10 749.65 \$ (taxes en sus);

- d'autoriser l'affectation du surplus non affecté (poste budgétaire 5599100000) au montant de 11 285 \$ pour le poste Équipement-informatique (0360050725).

Le vote est demandé : En faveur : 3 Contre : 3

La décision est considérée comme rendue dans la négative : le contrat pour la fourniture de 7 ordinateurs n'est pas accordé et l'affectation du surplus non affecté n'est pas autorisé.

2021-06-172

Vote par correspondance - personnes de 70 ans ou plus

Considérant que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

Considérant que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

Considérant qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

- De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;
- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-173 Promesse achat-vente d'une partie de terrain à Michel Vachon et Solange Poulin

Considérant que la municipalité n'entretient plus une partie de ce terrain, particulièrement une section située devant la propriété de M. Michel Vachon et Mme Solange Poulin, qui est identifiée par le matricule 2107-42-5580;

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de vendre à M. Michel Vachon et Mme Solange Poulin un terrain d'une superficie approximative de 600 mètres carrés situé devant leur propriété provenant de l'ancienne route de Vianney pour une somme correspondant à 0.38 \$/m² plus les taxes applicables;

Que les frais d'arpenteur et de notaire soient payables par M. Michel Vachon et Mme Solange Poulin;

D'autoriser le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet à signer pour et au nom de la municipalité, une promesse de vente/achat d'un terrain avec M. Michel Vachon et Mme Solange Poulin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-174 Échange de terrain - Transport Jean-Guy Breton inc.

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet à signer une promesse d'achat-vente avec Transport Jean-Guy Breton inc. afin de céder les lots 527A-24, 527A-23, 527A-22 527A-21 526-7-6 526-7-7 et 526-7-8, canton d'Halifax à Transport Jean-Guy Breton inc. en échange d'un terrain déjà préparé d'une superficie de 7 500 m² se retrouvant sur le lot 526-7-3-P, canton d'Halifax situé près de la rue des Bâtitseurs. De plus, le cap de roche situé à proximité du lot 527A-20 pourra être excavé sans aucun frais par Transport Jean-Guy Breton inc. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-175 Mandat à Gestizone - caractérisation écologique

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de retenir les services de Gestizone pour la caractérisation écologique du futur site d'un développement immobilier de 13,38 hectares au montant de 3 550 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services no 2153 du 21 avril 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-176 Entente de loisir avec la municipalité d'Irlande

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand reçoit des demandes de citoyens de la municipalité d'Irlande afin de bénéficier de la même tarification que les résidents de Saint-Ferdinand;

Considérant qu'il serait inéquitable que la municipalité de Saint-Ferdinand offre des tarifs aux résidents d'Irlande identiques à ceux de Saint-Ferdinand sans une entente de partage des coûts des services de loisir;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand est prête à négocier une entente de tarification des non-résidents avec la municipalité d'Irlande;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'inviter la municipalité d'Irlande à négocier une entente de loisir avec la municipalité de Saint-Ferdinand qui permettrait aux citoyens de la municipalité d'Irlande de bénéficier d'une tarification comparable à celle offerte aux résidents de

Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-177 Entente pour l'entretien ponctuel d'une partie du rang 1 - Inverness

Considérant que la municipalité d'Inverness a soumis à la municipalité de Saint-Ferdinand une entente pour l'entretien ponctuel d'une partie du rang 1 - Inverness;

Considérant que les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand ont des questions relativement à ladite entente;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand demande une rencontre avec le conseil municipal et la directrice générale d'Inverness pour discuter de cette entente pour l'entretien ponctuel d'une partie du rang 1 - Inverness. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-178 Addenda à l'entente relative à l'achat du presbytère de Saint-Ferdinand

Considérant que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Ferdinand d'Halifax et la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite ajouter un addenda à l'entente signée le 10 décembre 2015 concernant l'achat de l'immeuble par la Municipalité ayant le numéro civique 609, rue Principale, en la municipalité de Saint-Ferdinand;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

- de modifier l'article 4 de ladite entente afin qu'il se lise comme suit : « *La Municipalité s'engage à mettre à la disposition de la Fabrique un bureau et une voûte situés à l'intérieur du presbytère tant et aussi longtemps que la Fabrique en aura besoin; »*
- d'abroger les articles 6 et 8;
- d'autoriser le directeur général, Dominic Doucet, et le maire, Yves Charlebois, à signer un addenda à l'entente relative à l'achat du presbytère de Saint-Ferdinand.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-179 Exemption de taxes foncières : Forum de la création en cinéma et en vidéo

Considérant que le Forum de la création en cinéma et en vidéo a soumis auprès de la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour le bâtiment qu'il occupe au 544 rue Principale à Saint-Ferdinand pour un projet de résidence d'artiste destiné aux membres du Forum;

Considérant que ladite Commission se doit de consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

Considérant qu'après avoir pris connaissance des documents à l'appui, la Municipalité est d'avis qu'il lui est impossible de reconnaître qu'il y a une résidence d'artistes existante actuellement en place et qu'elle peut difficilement juger de la conformité de la demande en regard à l'utilisation effective du bâtiment;

Considérant qu'à la lecture de la demande du Forum, on n'y prévoit pas d'activités accessibles au public, ce qui

représenterait un bénéfice pour les citoyens de la municipalité;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la Municipalité de Saint-Ferdinand s'oppose à la demande du Forum de la création en cinéma et en vidéo concernant la reconnaissance d'exemption de taxes foncières de l'immeuble situé au 544 rue Principale à Saint-Ferdinand puisqu'elle ne peut témoigner de l'activité effective dans le bâtiment et que l'on n'y fait pas mention d'activités accessibles au public. La Municipalité pourrait modifier son opinion advenant une modification de la demande d'exemption de toutes taxes foncières qui permettrait de répondre aux soucis exprimés par la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-180 Mandat au CDPE : comité embellissement

Considérant que le CDPE a pour objectif dans son plan d'action de promouvoir l'embellissement de la municipalité pour le mieux-être des citoyens et des visiteurs;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand jouit d'un site enchanteur;

Considérant que cette beauté naturelle concourt à la qualité de vie des résidents, tout en générant des effets d'ordre économique avantageux;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand confie au Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand :

1. le mandat de comité consultatif pour la conception des aménagements sur tous les terrains de la municipalité ainsi que la signalisation aux entrées du territoire de St-Ferdinand et différents lieux attractifs.
2. pour l'année 2021, la conception des aménagements à l'entrée du jardin du presbytère, la sélection et l'emplacement des arbres à planter au jardin du presbytère de même qu'au parc du Versant.
3. ce comité devra être composé d'au moins un membre du conseil municipal de Saint-Ferdinand, dont la conseillère désignée sur le CDPE, Madame Clémence Nadeau ainsi que de Monsieur Antoine Tardif, chargé de projet en urbanisme et en environnement, à titre de ressource technique.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-181 Mandat à Marc Pelletier - étude bathymétrique

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de retenir les services de Marc Pelletier pour l'étude bathymétrique d'une zone de 6,3 hectares située à la sortie du ruisseau Pinette au montant de 6 100 \$ (taxes en sus) conformément à l'offre de services du 29 mai 2021 et d'autoriser l'affectation du surplus affecté - Environnement (poste budgétaire 5599203000) au montant de 5 000 \$ pour le poste Services professionnels (0261000411). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-182 Mandat à Marc Pelletier - analyse de l'impact des déplacements de bateaux sur la remise en suspension des sédiments

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de retenir les services de Marc Pelletier pour l'analyse de l'impact des

déplacements de bateaux sur la remise en suspension des sédiments au montant de 5 515 \$ (taxes en sus) et d'autoriser l'affectation du surplus affecté - Environnement (poste budgétaire 5599203000) au montant de 5 000 \$ pour le poste Services professionnels (0261000411). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-183 Ajout d'un dos d'âne - intersection rue Bernier Ouest et 4^e Avenue

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que le conseil autorise l'installation d'un dos d'âne sur la rue Bernier Ouest à l'intersection de la 4^e avenue. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune question à la 2^e période de questions.

2021-06-184 Présentation des comptes

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de payer les comptes du mois de mai 2021 tels que présentés pour un montant de 681 383.28 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-06-185 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.